

## **MAIRIE DE MONPAZIER**

### **COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 27 août 2013**

**20H30 à la mairie**

**Présents** : Mmes Talou, Maison, Gardel, Alglave,  
MM : Duppi, Sartrand, Biard, Morisse.

**Absents excusés** : MM Pouzet (donne procuration à Mme Alglave), Bresson (donne procuration à M Duppi), Gipoulou (donne procuration à M Morisse), Lorblancher, Cheval.

**Secrétaire de séance** : Mme Gardel.

Mme Maison donne lecture du compte-rendu du 10 juillet 2013 qui est approuvé à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR**

**Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération concernant une ligne de trésorerie supplémentaire, celle-ci est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

#### **D01> SIAEP : Rapport sur le Prix et la qualité du service de l'exercice 2012**

Monsieur le Maire présente pour l'exercice 2012, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'alimentation en eau potable prévu par le décret n° 95-635 du 06 mai 1995.  
Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **D02> SITS de Belvès : participation aux frais de transports scolaires pour 2014**

Monsieur le Maire propose de prendre en charge la participation aux frais de transports scolaires des élèves, Julien Alglave et Ugo Duarte-Lopes inscrits en BAC professionnel au lycée Pré de Cordy de Sarlat la Caneda, à la rentrée 2013-2014.  
Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **D03> Convention avec la Préfecture sur la télétransmission des actes administratifs**

Dans le cadre de la dématérialisation, Monsieur le Maire informe par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 139, et le décret n° 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des collectivités par voie électronique.  
Aussi une convention est destinée à préciser les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes à la Préfecture.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention avec la Préfecture.  
Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **D04> CCBDP : Modification de l'intérêt communautaire de la compétence Aide Sociale et Personnes Agées**

Monsieur le Maire fait part de l'intention du Conseil de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord de modifier l'intérêt communautaire de la compétence Aide Sociale et personnes âgées définie jusqu'alors par la délibération en date du 3 janvier 2013.  
Il explique que, pour avoir une compétence harmonisée sur l'ensemble du territoire, la commune de LALINDE propose d'intégrer aux actions menées par le CIAS la gestion des hébergements de la résidence pour personnes âgées de LALINDE dès 2014.  
Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **D05> CCBDP : Composition du Conseil Communautaire**

Dans la perspective des élections municipales de Mars 2014, les communes membres des communautés de communes existantes au 1er janvier 2014 doivent délibérer sur la composition de l'effectif communautaire en se basant sur les dispositions de l'article L 5211-6-1 du CGCT.

Il est proposé de garder le même effectif au conseil de la communauté de communes soit 68 délégués titulaires et la même répartition des sièges entre les communes. Concernant MONPAZIER, le nombre de délégué sera 1 titulaire et 1 suppléant.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **D06> Personnel : modification des horaires d'un adjoint technique à 17h hebdomadaires**

Monsieur le Maire informe qu'un adjoint technique réalise 14h de travail hebdomadaires l'hiver et 20h l'été, aussi monsieur le maire propose de faire une moyenne et de passer l'agent à 17 h hebdomadaires à l'année.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **D07> Assainissement : DM sur amortissement de 58€**

Chaque année des crédits sont prévus pour amortir les investissements sur le budget assainissement, le percepteur donne la somme approximative avant de faire voter le budget. Aussi il propose de procéder à une décision modificative pour un montant de 58€ inscrit en dépense et en recette en opération d'ordre.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **D08> CIAP : Proposition tarifs d'entrée famille**

Dans le cadre des entrées du musée du CIAP, proposition de mettre un tarif préférentiel pour les couples et pour les familles.

- 6€ pour un couple
- 8€ pour une famille quel que soit le nombre d'enfants.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **D09> CIAP : Nouveau produit en dépôt vente à la boutique**

Monsieur le Maire informe de nouveaux produits en dépôt vente à la boutique du CIAP à savoir :

- 10€ pour une vue aérienne d'artiste réalisé par Keith Godard

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **D10> CIAP : Contrat de maintenance multimédia**

Monsieur le Maire informe suite à l'installation des équipements multimédias de l'exposition permanente, salle de projection, bornes tactiles, relais Wifi, il est nécessaire de prendre une maintenance annuelle.

La société ID- Scène propose un contrat annuel dont le montant TTC s'élève à 1 600€.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **D11> CIAP : Avenant au marché de travaux pour 3 entreprises**

Suite à la réalisation des travaux d'architecture du CIAP, Monsieur le Maire informe que plusieurs modifications doivent être apportées concernant les entreprises suivantes :

- Charpente du Bois lot n° 2 plus-value + 870€ HT
- FC Distribution lot n°6 moins-value - 2 113.07€ HT
- Fauché lot n°12 moins-value - 1 483.36 € HT
- Viliani lot n°9 moins-value -315.75€ HT
- Bouscaillou lot n°1 plus-value + 2 279.65€ HT

Monsieur le maire propose aussi l'autorisation du conseil de signer d'autres avenants sans toutefois dépasser le budget initial d'investissement.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

**D12> CIAP : Remboursement des frais de déplacement de la Présidente du comité scientifique et du conservateur du musée de Bergerac.**

Monsieur le Maire informe que Mme Faravel Présidente du comité scientifique et M Laborie conservateur du musée de Bergerac se sont déplacés au CIAP de Monpazier afin d'apporter leur assistance dans la continuité du projet.

Des frais de déplacement ont été engagés et il convient de les leur rembourser : 89.60€ à Mme Faravel et à 57.60€ à M Laborie.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

**D13 >Objet : Renouvellement d'une ligne de Trésorerie auprès de la caisse du Crédit Agricole Charente -Périgord**

Monsieur le Maire indique qu'en attente de versement de subventions, il convient de renouveler une ligne de trésorerie auprès de la caisse du Crédit Agricole Charente Périgord pour un montant supplémentaire de 150 000€ sur une durée de 12 mois. 50 000€ avait été demandé.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**Lettres diverses**

- L'association "les Papillons Blancs" a fait parvenir un devis de Bati Aquitaine pour demander une participation aux travaux de reconstruction du muret mitoyen avec la mairie dans la cour des Récollets de 3 000€ HT.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2013, le conseil municipal refuse pour cette année mais accepte d'apporter une participation sur le budget 2014.

- L'association «les amis du Croquant Buffarot » propose une plaque commémorative à poser sur la place de Monpazier.

Accord du Conseil Municipal sous réserve de précision de la plaque et sur l'emplacement en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

- L'association « Cèpes du Périgord » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture propose une réunion d'information pour le marché aux cèpes de Monpazier, destinée à tous les propriétaires de bois, le mercredi 11 septembre 2013. Déjà mis en place dans certaines communes, l'objet serait de valoriser la marque "Cèpes du Périgord".

- Inauguration du Parking et du Bastideum le samedi 28 septembre 2013 (rendez vous à 11h sur le parking).

Fin de la séance : 22h10

-----